

SILENCE n°349 (SEPTEMBRE 2007)

SILENCE n°350 (OCTOBRE 2007)



"Ras le viol", une action du mouvement de Résistance à l'agression publicitaire.

Publicité

■ L'antipublicitaire.

L'association *Résistance à l'agression publicitaire* a décidé de changer le titre de son bulletin qui de *RAP-Echos* est devenu *L'antipublicitaire*, un titre plus explicite. On peut l'obtenir auprès de *RAP*, 53, rue Jean-Moulin, 94300 Vincennes, tél : 01 43 28 39 21.

■ Rouen : comparants volontaires.

Le 11 mai, alors que s'ouvrait à Rouen, le procès d'un seul déboulonneur de pub, François Vaillant par ailleurs animateur de la revue *Alternatives non-violentes*, deux volontaires, Johann Lachèvre et François Huvé ont demandé à être aussi inculpés. Après intervention de l'avocat François Roux, le président du tribunal a autorisé les deux comparants volontaires à s'asseoir sur le banc des prévenus. Une première juridique. Le procès a été l'occasion de faire le procès de la publicité et en particulier de dénoncer le projet qui, à Rouen, permettrait à Decaux de bénéficier de 1500 m² de surfaces d'affichage au lieu de 1200 m² en échange d'un parc de vélos en location. Le procès a duré près de trois heures...

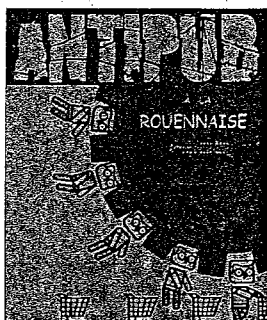
et à la fin le procureur a demandé une dispense de peine. François Vaillant a été symboliquement condamné à 1 € d'amende... mais le procès a occasionné pour 4000 € de dépenses. On peut aider à la poursuite de l'action en envoyant un chèque de soutien à : *Collectif des déboulonneurs*, centre 308, 82, rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen.

■ Lyon : procès. Le 2 mai, un premier procès a permis une nouvelle fois de dénoncer l'agression publicitaire. Bertille et Raphaël passent, pour un barbouillage effectué en janvier 2007, devant le tribunal de police. Hélène Blanchard vice-

de la part des élus de lutter contre les panneaux illégaux (environ un sur trois). Claude Göt, médecin, spécialiste de la traumatologie routière, dénonce une nouvelle fois la publicité qui incite à acheter des voitures, le plus souvent avec des arguments sur la vitesse, en contradiction avec le code de la route. Il dénonce aussi les publicités pour la mauvaise nourriture source d'obésité et de coûts sociaux importants dans le domaine de la santé. Le procureur a demandé 800 € d'amendes assortie éventuellement de sursis. Le tribunal a prononcé la relaxe. Lors d'un deuxième procès, le tribunal de Lyon a condamné le 18 juin deux Déboulonneurs à 500 € d'amende avec sursis, le troisième inculpé étant relaxé. Les différentes actions et soirées de soutien ont permis de couvrir les frais de justice. L'annonceur qui avait amené une facture de 200 € pour le nettoyage du panneau peinturluré est reparti bredouille : l'avocat de la défense ayant fait remarquer que l'annonceur s'était lui-même fait cette facture, la procédure a été jugée illégale.

Antipub à la rouennaise Anthologie 2002-2007

Disponible à prix libre entre autres dans les librairies **Quilombo Projection**, 23 rue Voltaire
75 011 Paris, tel: 01.43.71.21.07
ou **L'insoumise**, 128 rue St-Hilaire, 76000 Rouen.



Barbouillage

Si je soutiens à 100% l'action des Déboulonneurs de pub, je trouve dommage que la photographie choisie pour illustrer l'article les concernant (*S!ence* n°348, p.51) les montre s'attaquant aux images d'une campagne de prévention ("celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas") qui est encore malheureusement fort nécessaire, me semble-t-il. Nos rues et paysages sont encombrés de suffisamment de paysages criards et commerciaux pour que l'on montre avant tout ces icônes de la consommation à outrance fort justement barbouillées. Ne nous trompons pas de cible !

Bruno Suzanna ■

Var.



S!ence : Si cette affiche géante appelle à la sobriété sur la route, il faut bien admettre qu'elle se trouve noyée au milieu d'affiches prônant sans vergogne alcool et grosses voitures. Des barbouilleurs ont même constaté que ce type d'affiche "civique" fleurissait particulièrement vite sur des lieux régulièrement barbouillés. Les Déboulonneurs les barbouillent donc comme les autres car c'est moins au contenu de l'affichage qu'ils s'attaquent qu'à son format gigantesque, qui envahit l'espace sans laisser au passant ou à l'automobiliste sa liberté de réception.